BULLETIN MUNICIPAL N°3

REGARDS SUR
Navour sur Grosne
2021-2022

SOMMAIRE

Le mot du Maire ..... p 3
État civil ..... p 4
Hommage à Pierre Lardy ..... p 4
Budgets ..... p 5
Travaux ..... p 6-9
- Voirie ..... p 6
- Fleurissement ..... p 6
- Cimetière ..... p 7
- Espaces verts ..... p 7
- Ordures ménagères - points propres ..... p 8
- Agorespace de Brandon ..... p 8
- Chantiers bénévoles ..... p 8-9

Économie ..... p 9
Traversée du hameau de la croix de Brandon ..... p 10
La nouvelle école de la Noue ..... p 11
Rentrée scolaire 2021-2022 ..... p 12
Sorties scolaires 2020-2021 ..... p 13
Restauration scolaire ..... p 14
Mam's Éveil et sens ..... p 15
Adressage ..... p 16
Environnement ..... p 16-17
- Natura 2000 ..... p 16
- Pollinisation et rôle des abeilles ..... p 17

Associations ..... p 18-19
- Anim'École ..... p 18
- Halloween ..... p 18
- Navour en fête ..... p 18
- Comité des fêtes ..... p 19
- Association 1000 Éclairs ..... p 19
- Amicale des chasseurs de Brandon et Montagny-sur-Grosne ..... p 20
- Société de chasse de Clermain ..... p 21

Actions sociale ..... p 22-23
- Actions de l'association villages solidaires ..... p 22
- CCAS ..... p 23

LE MOT DU MAIRE

La situation sanitaire ne nous permettra probablement pas de partager ensemble un moment convivial autour d'une cérémonie de vœux.

Je souhaite néanmoins vous exprimer, au nom du Conseil municipal, tous mes vœux de bonheur, de santé, de réussite professionnelle pour cette nouvelle année.

Si nous n'avons pas l'occasion de nous rencontrer pour discuter des projets et de l'avenir de notre commune, j'espère que ce bulletin municipal vous apportera les réponses à vos questions.

Je souhaite avant tout remercier l'ensemble du personnel communal qui accomplit au quotidien ses missions avec efficacité et professionnalisme, en particulier les secrétaires qui s'impliquent activement dans les multiples dossiers administratifs.

L'année 2021 aura été marquée par la mise en place de l'adressage et l'organisation des élections départementales et régionales dans un contexte de crise sanitaire.

La préoccupation essentielle du maire et des adjoints concerne, bien évidemment, la construction du groupe scolaire, qui a mobilisé les élus pendant toute la durée des travaux, avec des réunions hebdomadaires sur le chantier. Je remercie toutes les entreprises qui se sont investies pour permettre l'accueil des enfants sur le nouveau site dès la rentrée scolaire : nous avons été néanmoins contraints de rechercher une solution pour la restauration scolaire dans l'attente des travaux de la cuisine.

Je remercie également les enseignants , le personnel du SIVOS et les conseillers municipaux qui se sont impliqués dans l'aménagement et l'organisation de cette nouvelle école : malheureusement, la pandémie de la Covid a contraint l'équipe enseignante à fermer l'établissement pendant une semaine fin septembre puis trois classes en novembre.

Nous espérons que la situation sanitaire s'améliorera rapidement pour organiser une inauguration et une porte ouverte de l'Ecole de la Noue.

L'année 2022 va commencer avec le recensement de la population et se poursuivra avec l'organisation des élections présidentielles et législatives. Le recrutement d'un poste supplémentaire de secrétaire devient nécessaire pour faire face à l'augmentation de la charge de travail.

Malgré les difficultés, la commune continue à préparer les projets pour les prochaines années.

Dès janvier, des travaux vont démarrer dans les locaux de l'ancienne école pour la création d'une Maison d'Assistantes Maternelles avec une ouverture prévisionnelle au printemps.

Un Contrat de Relance et de Transition Energétique, conduit par la Communauté de communes à la demande de l'Etat, oblige chaque commune membre, à inscrire leurs projets d'investissements à moyen terme, voire plus long terme, afin d'avoir une meilleure lisibilité sur les financements.

La commune a affiché des projets de rénovation énergétique des bâtiments communaux, la construction d'un atelier municipal et un projet de vidéoprotection sur la commune de Brandon suite aux incivilités constatées cette année.

J'aimerais aussi avoir une pensée pour nos associations, privées d'une grande partie de leurs festivités habituelles ; elles espèrent toutes pouvoir vous proposer des manifestations en 2022.

Je remercie les bénévoles qui s'investissent dans la vie culturelle et oeuvent à l'animation de nos villages. On ne doit pas s'ennuyer à Navour-sur-Grosne !

Belle et heureuse année 2022.

FABIENNE PRUNOT

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Aurélien DUFOUR né le 13 juillet 2021
Fils de Damien DUFOUR et de Mélissa POTILLON

Jade DROIN née le 27 août 2021
Fille de Ludovic DROIN et de Coralie COURTOIS

Xx AUCANT né le .....
Fils de Yann AUCANT et de Claire MONNET

MARIAGES

Bertrand JOLY et Aline MAHIOUS le 27 mars 2021
Gianni CARGNELLI et Arlette GOLLIN le 10 avril 2021
Romain LAMURE et Solène JACOB le 7 août 2021

DÉCÈS

Mr RIBES Jean-Claude le 18 août 2021
Mr GUYAMIER Michel le 24 octobre 2021
Mr Maurice LEGER le 13 novembre 2021
Mr Pierre LARDY le 24 novembre 2021

BIENVENUE AUX NOUVEAUX HABITANTS

Brandon :

Mr DESSERT Jean Luc, Chemin des Essards
Mr ROLLET Vincent et Madame CHOPIN Emilie, Chemin des Essards
Mr PECRIAUX Morgan, Impasse des Chaintres
Mme GIMARET Martine, route de Tramayes
Mr BERMONT Alexandre, route de Tramayes
Mr et Madame DE REGLOIS François, Château d'Esmyards
Mr BORZYCKI Jean Baptiste et Madame VOISINET Morgane, route de Tramayes

Clermain :

Mr GUENOT Benoit, route de Bergesserin
Mr DUCREUX Bernard, route de Bergesserin
Mr PAVAILLI Thibaut et Madame GUICHARD Laura, route de la Madone
Mr MYARD Sylvain et Madame VERJAT-PEPIN Sandrine, route de Montvaillant
Mr FONTAINE Jérôme et Madame LEPINAY Marie, route de Sainte Cécile
Mr et Mme BOYER Samuel, route de Bergesserin
Mr THERY Cédric, rue des Ponceblancs

Montagny-sur-Grosne :

Mr CLERC Lucas et Madame NIGUET Alison, Chemin des Boudrys
Mr MAUCHE Guillaume, Impasse de la Cure
Mr VERDET Thibaut et Madame GRANGER Amandine, route des Jeans Martins

HOMMAGE À PIERRE LARDY

Pierre LARDY, ancien Maire de Montagny-sur-Grosne nous a quittés le 24 novembre dans sa 79ème année, des suites d'une longue maladie.

Pierre LARDY est né à Cluny en 1942 et a vécu toute son enfance à Montagny-sur-Grosne.

Après des études à La Clayette, il revient à Montagny-sur-Grosne pour travailler à la ferme avec ses parents Irène et Michel LARDY.

Il se marie en 1965 et reprend l'exploitation familiale avec son épouse Monique : la famille s'agrandit avec deux enfants et cinq petits-enfants.

Pierre, déjà bien occupé avec son activité professionnelle, s'investit dans la commune comme conseiller municipal et devient maire de 1995 à 2008. Ses 37 ans de vie consacrée au service de son village lui valent la médaille régionale, départementale et communale en 2009.

Durant ses mandats de maire, il poursuit les travaux de préservation du patrimoine rural commencé par son prédécesseur Lucien DURY. (Restauration des lavoirs, de la fontaine Saint-Fiacre, de l'église).

La reconstruction du four à pain, inauguré en mai 2002, est l'occasion d'organiser la 1ère fête du pain le 1er septembre de la même année, à l'initiative du Comité des fêtes. Cette fête est renouvelée chaque année le jour de la Saint-Fiacre.

Pierre, très attaché à la vie associative et aux festivités, rénove aussi l'ancienne école pour la transformer en salle communale afin de créer un lieu de vie sociale dans la petite commune de Montagny-sur-Grosne.

La municipalité de Navour-sur-Grosne ne peut que souligner la disponibilité et l'engagement de Pierre au service de ses concitoyens : l'amour qu'il portait à son village, ses facultés d'écoute et son profond humanisme suscitaient le respect de tous.

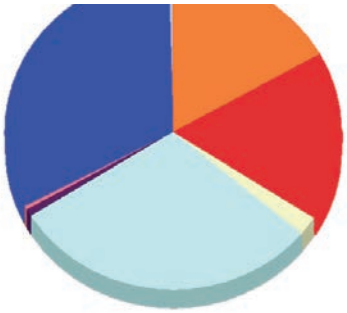

012	arges de personnel et frais assin	132 700,	17.32 %
67	arges exceptionnelles	2 500,	0.33%

Les dépenses de fonctionnement sont composées des charges à caractère général (eau, électricité, gaz, téléphonie, carburant, etc.). Des charges de gestion courante, où l'on trouve notamment les dépenses liées à l'école ainsi que les indemnités des élus. Des charges de personnel qui représentent 17 % des dépenses de fonctionnement. Le virement qui alimente la section d'investissement représente quant à lui 32 % des dépenses. La bonne gestion des dépenses de fonctionnement permet de conforter l'excédent budgétaire qui permet de financer les nouveaux projets communaux.

Les recettes de fonctionnement sont composées essentiellement des dotations (29.06 %) ainsi que des impôts locaux (24.53 %). Les loyers des appartements communaux, les locations de salles des fêtes ainsi que les baux ruraux font aussi partie des recettes de fonctionnement de la commune (15.06%). On retrouve également les recettes liées aux ventes de bois communaux qui ont été particulièrement importantes cette année.

013

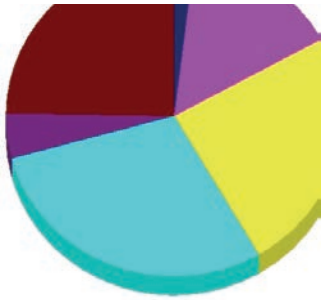

hapitre	*Désignation*	*Montant*	%
	ions, subventions	222 700,00	29,06%

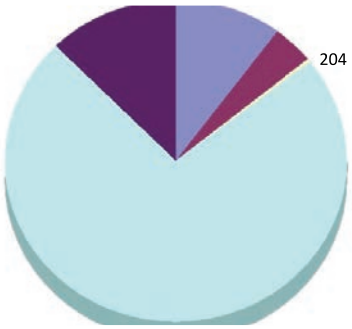

204

	Immobilisations incorporelles		3,95%

Les prévisions budgétaires en dépenses d'investissement sont le reflet des projets portés par l'équipe municipale.
En 2021, plusieurs travaux ont été budgétisés : la sécurisation du hameau de la Croix de Brandon, la rénovation énergétique de la salle des fêtes de Clermain, l'adressage, l'aménagement de la salle de conseil municipal. .Les remboursements d'emprunt sont également inscrits dans cette section, ils représentent 10 % des dépenses d'investissement.

Les recettes de la section d'investissement sont alimentées par le recouvrement de la TVA sur les travaux de l'année en cours et les subventions accordées pour les projets. On retrouve le virement de la section de fonctionnement qui représente presque la moitié recettes.

	Désignation	*Montant*	%
	Emprunts et dettes assimilés	600,00	0,11%

VOIRIE

Les travaux de voirie communautaire ont été réalisés par l'entreprise THIVENT de La Chapelle-sous Dun pour une enveloppe de 43 000€ HT.

Sur la commune de Brandon :
Chemin du Demongeot – Route du Rompoy – Route de la Madone
Sur la commune de Clermain :
Route de Bergesserin – Route du Latat
Sur la commune de Montagny-sur-Grosne :
Route de la Bombie

La commune bénéficie de 6 tonnes d'enrobé à froid commandées en 2 fois, 3 tonnes au printemps et 3 tonnes à l'automne. Les « corvées » sont effectuées par l'agent communal aidé des conseillers en retraite.

FLEURISSEMENT

En raison des consignes sanitaires, la commune n'a pas fait appel aux bénévoles pour la journée fleurissement qui s'est déroulée le samedi 29 mai 2021.
Certaines personnes ont néanmoins souhaité participer au fleurissement, toujours accompagnées de notre ami Roger MILLIAT.
La municipalité remercie les bonnes volontés qui entretiennent les massifs de fleurs et les jardinières dans chaque hameau.

CIMETIÈRES

La municipalité a décidé de recourir à une entreprise d'espaces verts pour l'entretien des cimetières de Brandon et Clermain.
Madame le Maire remercie néanmoins les quelques bénévoles qui ont participé aux corvées « nettoyage » du cimetière de Brandon. Le cimetière de Clermain a été entretenu par Philippe SAVARIS, conseiller municipal, à deux reprises.
Elle invite aussi les habitants à respecter le tri des plastiques et déchets verts dans les poubelles des cimetières.

ESPACES VERTS

Le temps pluvieux de cette année a favorisé la pousse de la végétation et notre agent communal a vite été dépassé par les travaux de désherbage.
Le fauchage des accotements sur les trois communes a pris beaucoup de son temps, au détriment d'autres tâches. Les conseillers s'interrogent sur l'opportunité de recourir à une entreprise pour une partie du fauchage: le printemps étant une période chargée en travaux d'espaces verts.

ORDURES MÉNAGÈRES- POINTS PROPRES

David passe beaucoup de temps à nettoyer les emplacements « poubelles » et trier les conteneurs d'ordures ménagères. Des cartons ou encombrants sont régulièrement déposés sur ces sites.
Ce qui implique de nombreux voyages en déchèterie.
Les « Bonnes conduites » sont pourtant rappelées chaque année dans le bulletin du SIRTOM, distribué avec le bulletin municipal.

AGORESPACE DE BRANDON

Cette année, le terrain de sports a fait l'objet de dégradations importantes.
Le tapis de gazon synthétique sera changé à la charge de la Communauté de communes.
Suite à plusieurs cas d'incivilités au bourg de Brandon, la commune a fait appel à la gendarmerie pour un diagnostic sûreté en vue de l'installation d'une vidéo-protection

CHANTIERS BÉNÉVOLES

Après le lavoir des Cours de Brandon, c'est au tour du lavoir des Seignots de Clermain d'être restauré par les passionnés du patrimoine : lasure de la charpente et joints de pierres des murs intérieurs ont occupé les bénévoles pendant un week-end.
Le chantier se poursuivra au printemps 2022 pour la rénovation de la fontaine et les joints de pierres des murs extérieurs.

La croix au lieu-dit Pont de la Ferdière a été nettoyée par les habitants du hameau de La Ferdière du Bas.
Un grand merci aux bénévoles (ils se font rares) qui participent à l'entretien et à l'embellissement de leur commune. Pensez à nous envoyer les photos de vos travaux pour le prochain bulletin municipal... Et venez en mairie pour nous soumettre vos idées...

ECONOMIE

UNE NOUVELLE ENTREPRISE A NAVOUR SUR GROSNE

Thierry CLAIR, habitant de la commune de Clermain installe son entreprise 124 Place Notre Ddame à Clermain.

Didi Métallerie propose la pose de menuiseries en aluminium, la fabrication et la pose de portails, garde-corps, verrières , escaliers en acier.
Thierry a travaillé chez :

- Pézenat Bonnet à Mâcon de 2004 à 2020
- Entreprise Marot de 1999 à 2004
- GT Jeux Chalon-sur-Saône de 1997 à 1999
- Pézenat Bonnet de 1991 à 1997

La commune lui souhaite bonne chance pour son auto-entreprise.

Adresse : clair.thierry.didi@gmail.com
Tél : 06 81 01 78 50

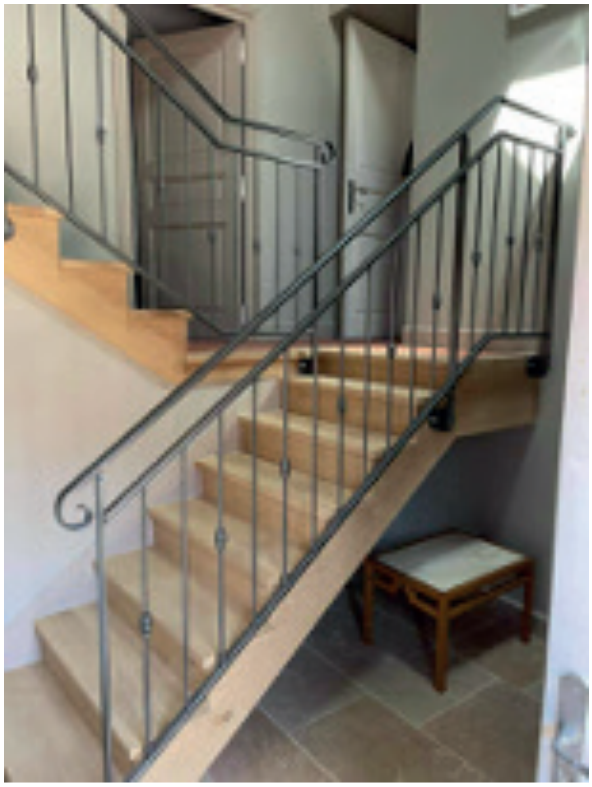

TRAVERSEE DU HAMEAU DE LA CROIX DE BRANDON

Le projet d'aménagement de la traversée du hameau de la Croix de Brandon a pour objectif de répondre aux problématiques de vitesse excessive ressentie par les habitants et de visibilité au niveau du carrefour avec la voie communale route des Cours (VC n°11).

Une première phase de travaux a été réalisée en 2018 par la commune de Brandon afin de reconnaître le lieu-dit comme agglomération et ainsi de limiter la vitesse de circulation à 50 km/h. La matérialisation des entrées du hameau par la plantation d'une haie devait permettre de donner un repère visuel aux automobilistes et de les inciter à respecter la limitation de vitesse. Faute de résultat, la commune de Navour-sur-Grosne a sollicité un cabinet d'architecture pour une étude d'aménagement de la traversée.

Le projet propose de recalibrer la voirie sur toute la traversée du hameau avec des accotements en herbe, un cheminement piéton devant les habitations et des encoches de stationnement. Deux passages piétons (un avant et un après le carrefour) permettront une traversée sécurisée. En remontant sur la VC n°11, une 3ème poche de stationnement pourra venir compléter la demande. Des arrêts de bus seront positionnés dans les sens Matour/Clermain et Clermain/Matour.

Le scénario implique une mise en valeur de la croix, élément de patrimoine rural ; celle-ci sera déplacée dans un des massifs fleuris, créés de chaque côté de la VC n°11.

Le projet de réfection des trottoirs devant les habitations a nécessité une étude du réseau d'eaux pluviales réalisée par la Communauté de communes Saint-Cyr-Mère-Boitier au mois d'octobre 2021. L'étude met en évidence un état médiocre des canalisations et des dalots existants la dépense de réfection du réseau est estimée entre 60 000 € et 80 000 €. Conformément aux statuts de la Communauté de communes, les travaux de pose de canalisations d'eaux pluviales sont finançables à 50% par la Communauté de communes et 50% par la commune.

La dépense n'étant pas prévue dans les budgets des collectivités respectives, le projet d'aménagement est reporté sur l'année 2022.

LA NOUVELLE ÉCOLE DE LA NOUE

La nouvelle école de la Noue

Le 14 décembre 2017, les élus de la Communauté de communes Saint-Cyr – Mère Boitier (COMCOM) décident, à la majorité, la construction à Brandon, d'un bâtiment qui regroupera les écoles du regroupement pédagogique intercommunal (RPI) de la Noue.
Après 18 mois de travail de dossiers, de réunions, de concours d'architectes, de commission d'appel d'offres, de demandes de subventions, etc., menés par la COMCOM, le premier coup de pelle a eu lieu mi-septembre 2019.

Il s'en est suivi deux années de travaux, de réunions de chantier hebdomadaires, principalement avec les maires et les adjoints des communes du RPI, de suivis administratifs et à nouveau de demandes de subventions par la COMCOM.

Comme tout chantier, il y a eu des aléas, quelques journées d'intempéries mais surtout un arrêt d'environ deux mois en 2020 dû à la crise du covid. Pour finir les entreprises ont été confrontées aux difficultés d'approvisionnement de l'été et du début de l'automne, elles ont dû faire des prouesses pour terminer l'essentiel afin de permettre la rentrée le 2 septembre 2021.
Il reste néanmoins des finitions qui nécessitent une attention particulière sachant que pour des raisons évidentes de sécurité, les artisans ne peuvent intervenir sur le temps scolaire.

Après l'été incertain car nous n'étions pas sûrs de pouvoir intégrer la nouvelle école, mais surtout bien occupés, car il a fallu déménager les quatre classes, déménager la cantine de Trivy, installer une cantine provisoire dans la salle des fêtes de Brandon, organiser une journée portes ouvertes à destination des élèves et leurs parents le 21 août, la rentrée a eu lieu, il faut le reconnaître, dans des conditions délicates en raison des nombreuses finitions déjà évoquées qui restaient à réaliser mais aussi à cause de la reprise épidémique de début octobre.

Ensuite, le restaurant scolaire a été livré le 29 octobre, ce qui a nécessité le déménagement définitif des cantines, l'installation dans les nouveaux locaux, et l'appropriation rapide du nouveau matériel afin de pouvoir fonctionner à la rentrée de la Toussaint. Cela a été rendu possible grâce à la mobilisation des tous, agents, bénévoles, élus, artisans.
Il faut particulièrement saluer la mobilisation du personnel qui n'a pas eu le temps de s'approprier ce nouvel outil et qui a dû s'adapter très rapidement pour être opérationnel. Ils méritent d'être félicités.
Pour terminer, il faut revenir sur le financement de cette belle réalisation. Le bâtiment a été financé par un emprunt contracté par la COMCOM, subventionné à 62% par l'État, le Département et la Région (dans l'ordre d'importance des contributions), le tout pour un montant de 2 238 170 €.

Les trois communes du RPI, La Chapelle-du-Mont-de-France, Trivy et Navour-sur-Grosne doivent maintenant s'acquitter des annuités d'emprunt sur 20 ans.

Les élus de nos trois communes ont particulièrement apprécié la collaboration avec les 24 entreprises qui se sont partagées la réalisation des 17 lots de ce chantier. Ce sont toutes des entreprises locales. Le bilan de plus de 80 réunions de chantier est globalement très positif, que tous les participants en soient remerciés.

Jean PIÉBOURG

RENTREE SCOLAIRE ANNEE 2021-2022

Classe PS – MS – GS : 22 élèves
Enseignants :
Mr Thomas TARDIVAUD le lundi et mardi
(Directeur du RPI)
Mr Christophe DEMIERES le jeudi et vendredi

La classe est inscrite dans le projet ECOLES ET CINEMA. Les élèves se rendront à trois reprises dans l'année scolaire au cinéma de Matour pour assister à des projections adaptées à leur âge.
Un travail sera également prévu autour de l'équilibre alimentaire. Le but étant de sensibiliser les élèves sur les différentes familles d'aliments, d'être capable d'élaborer un menu équilibré et pourquoi pas, de le soumettre à la cantine.
L'aménagement d'un espace Nature autour des sens est également prévu. Cet espace se situe derrière le bâtiment de l'aile maternelle. Des jardinières seront installées pour des plantes aromatiques et quelques plants de légumes. Les nichoirs et l'hôtel à insectes de l'école de La Chapelle-du-Mont-de-France ont été récupérés et seront mis en place une fois les travaux terminés.
Monsieur DEMIERES souhaite proposer aux élèves une découverte des familles d'instruments de musique. Les enseignants réfléchissent également à un projet de chorale d'école.
Le SIRTOM de la Grosne a été contacté pour un travail autour du tri sélectif, du compostage.

Classe GS – CP : 18 élèves
Enseignante : **Madame Marie FOREST**

La classe est également inscrite dans le projet ECOLE ET CINEMA.
Le projet de jardin permettra aux enfants d'observer la nature, de travailler sur le vivant, d'éveiller leurs cinq sens et leur curiosité. Des mangeoires à oiseaux seront installées pour observer les oiseaux et apprendre à les identifier. Une « zone de beezz » sera créée (Espace pour les insectes pollinisateurs dans lequel des graines de fleurs nectarifères et mellifères sont semées et où tout pesticide chimique est proscrit).

Classe CE1 – CE2 : 26 élèves
Enseignante : **Madame Anne TACHON**

La classe est inscrite dans le projet ECOLE ET CINEMA.
Le SIRTOM a été contacté pour travailler sur le thème du tri et du recyclage avec des ateliers pratiques.
Si cela est possible, la classe participera à une rencontre sportive du record de l'heure afin de clore le cycle endurance du deuxième trimestre.

Classe CM1 – CM2 : 22 élèves
Enseignante : **Madame Nelly CHAINTREUIL**

La classe est inscrite dans le projet ECOLE ET CINEMA et également au « Défi écosystem » axé sur la seconde vie des équipements électriques et électroniques.
Si la situation sanitaire le permet, la classe participera, avec la classe des CE1 -CE2, au record de l'heure.

SORTIE À SOLUTRÉ POUR LE CE1/CE2

En fin d'année scolaire, nous nous sommes rendus à Solutré pour passer une journée à travailler sur le thème de la préhistoire.
Le matin, nous avons visité le musée avec un guide qui nous a montré les différents crânes d'hommes préhistoriques et nous avons appris beaucoup de choses sur leur mode de vie, la chasse, les armes, les outils...

Après le pique-nique, l'après-midi, nous avons fait des ateliers sur le thème « Bienvenue chez les préhistos ».
Nous avons essayé de fabriquer des sortes de ficelles à partir de tendons d'animaux, ça n'était pas facile !
Nous avons peint avec de la graisse animale colorée avec des pigments naturels.

Voici notre campement préhistorique : on a fait nous-mêmes le tipi recouvert de peaux de bêtes et nous avons appris comment faire bouillir de l'eau dans un campement préhistorique : on sort les pierres brûlantes du feu et on les met dans l'eau puis pour garder l'eau chaude, on les retire et on les remplace par d'autres pierres brûlantes.
Atelier taille de silex avec des bois de renne.

Pour terminer la journée, la guide nous a montré comment faire du feu à la manière préhistorique avec du champignon amadou, de l'herbe sèche, une pierre de silex et une pierre de pyrite.
Nous étions contents, c'était une belle journée !

Les élèves de CE1/CE2 de l'école de Clermain.

SORTIE SCOLAIRE À BRANCION ET CORMATIN CLASSE DES CM1-CM2

Le jeudi 1er juillet, afin de clôturer l'année scolaire 2020-2021, les élèves de CM1-CM2 ont participé à une sortie en lien avec le travail effectué en histoire :
Journée thématique sur le Moyen-Age au château de Brancion, et visite du château de Cormatin.

Au programme à Brancion :

- visite guidée du château avec la Dame de Brancion pour découvrir la vie quotidienne des seigneurs de Brancion et leur forteresse ;
- atelier forge ;
- atelier cotte de mailles et machines de guerre ;
- atelier céramique.
- Jeux anciens.

Au programme à Cormatin :

- visite guidée du château et de ses jardins.

Les élèves et leurs accompagnateurs ont été ravis par cette journée riche en activités et en découvertes.

Si les écoliers ont pu faire leur rentrée dans le nouveau groupe scolaire de La Noue, la cantine était toujours en travaux. Pendant deux mois, la salle des fêtes de la commune de Brandon a été mise à disposition du restaurant scolaire maternel et les élèves des classes primaires ont continué de prendre leur repas dans la salle habituelle.

L'équipement de la nouvelle cuisine s'est effectué entre le 18 et 22 octobre afin de permettre le déménagement des deux points de restauration pendant les vacances de la Toussaint.

Marie-Louise PEREIRA et Marie-Thérèse CHACHUAT ont passé leurs congés à installer leur nouveau lieu de travail et nettoyer les locaux pour une mise en service au retour des élèves.
Elles ont toutes les deux envie de cuisiner des repas à base de produits frais, locaux et de bonne qualité.

Conformément à la loi Egalim, toute la restauration scolaire de la maternelle au lycée, doit désormais proposer au moins un menu végétarien par semaine : un menu à base de protéines végétales pouvant également comporter des œufs et des produits laitiers.
Les repas servis en restauration collective compteront, d'ici le 1er janvier 2022, 50 % de produits alimentaires durables de qualité dont au moins 20 % de produits issus de l'agriculture biologique.
L'alimentation d'un enfant d'âge scolaire est essentielle pour sa croissance, son développement psychomoteur et ses capacités d'apprentissage. Elle doit être équilibrée, variée et répartie au cours de la journée : par exemple, 20% du total énergétique le matin, 40 % au déjeuner de midi, 10 % à seize heures et 30 % le soir.
Le temps du repas est l'occasion pour les élèves de se détendre et de communiquer : il doit être aussi un moment privilégié de découverte et de plaisir.

Composition bureau de l'association de restauration scolaire :
Présidente : Laetitia SKUZINSKI
Trésorière : Anne-Lise PORTELA
Secrétaire : Sophie LAPALUS
Le bureau recherche des bénévoles pour prendre le relais en douceur car les enfants des titulaires actuelles vont bientôt quitter l'école primaire.

OUVERTURE 1ER SEMESTRE 2022

Cette année 2021 a vu la création d'une nouvelle association à Navour-sur-Grosne « MAM'S EVEIL ET SENS ».

Nous sommes trois professionnelles de la petite enfance et de l'éducation spécialisée, avec trois parcours différents et complémentaires et avec un but commun : proposer un accueil personnalisé pour tous.
Et afin de soutenir et compléter l'offre d'accueil de jeunes enfants au sein de la commune de Navour-sur-Grosne ainsi que du RPI de la Noue, nous créons une Maison d'Assistante Maternelle Inclusive et Spécialisée (MAM'S Eveil et Sens) en capacité d'accueillir tous les enfants dont certains pouvant être en situation de handicap.
Ce lieu s'adressera à des enfants ordinaires de 0 à 3 ans et à des enfants en situation de handicap âgés de 0 à 6 ans pour un accueil à temps plein ou partiel (la cible est de 12 agréments au maximum).
Il se veut chaleureux et convivial pour que parents et enfants s'y sentent bien.
C'est un lieu de vie où l'enfant peut s'épanouir sereinement.
Nous serons au service des jeunes enfants et de leur famille.
Nous voulons une place pour chacun et une place pour tous. Par l'expérience diverse et très complémentaire de chacune d'entre nous ; nous enrichirons nos connaissances, nos compétences et notre professionnalisme afin de fournir un travail de qualité pour le bien-être des enfants. Notre principal objectif est de permettre à l'enfant de grandir harmonieusement à travers un accompagnement individualisé et bienveillant.

Nous souhaitons nous investir au sein de la vie locale en proposant diverses activités extérieures et divers partenariats, afin d'offrir aux enfants un accompagnement harmonieux vers l'autonomie et vers la scolarisation.
L'ouverture de la MAM'S Eveil et Sens se fera courant du premier semestre 2022, dans les locaux de l'ancienne école de Brandon.

Nous remercions toute l'équipe municipale de Navour-sur-Grosne pour son soutien tout au long de la réalisation de ce projet.

Accueil de 12 enfants donc 4 en situation de Handicap

3 professionnelles

Pascale
20 ans Assistante Maternelle
5 ans ATSEM école maternelle

Florence
10 ans Assistante Maternelle
6 ans d'accompagnement en crèche

Adeline
Educatrice Spécialisée
17 ans avec des enfants, adolescents et adultes en situation de poly handicap et de handicap mental

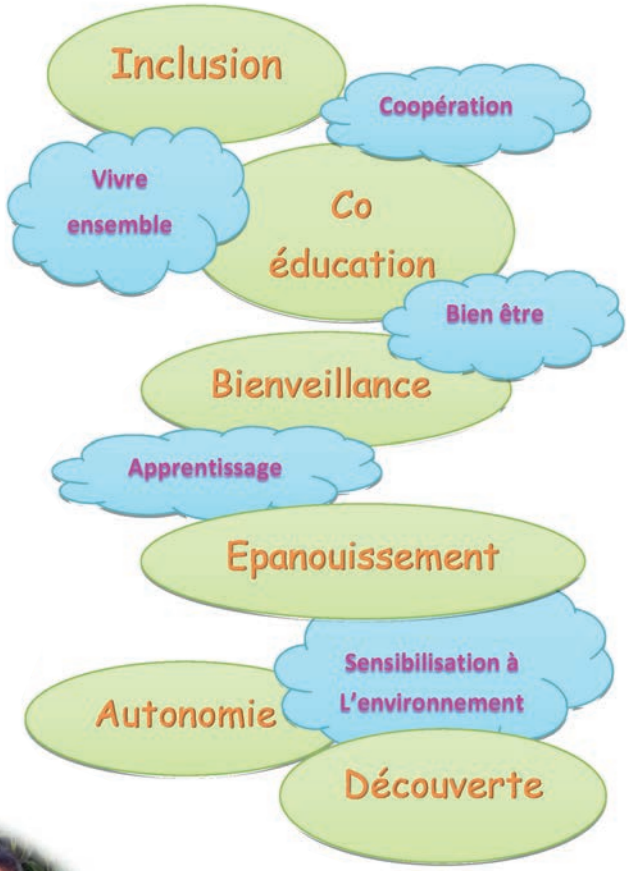

Ancienne Ecole de Brandon
71520 NAVOUR SUR GROSNE

Pascale PROST :
06.08.34.43.68
Florence CHAINTREUIL :
06.43.54.19.73
Adeline GANNAT :
06.32.08.11.44

ADRESSAGE

L'adressage complet d'une commune implique la dénomination de l'ensemble des voies communales et la numérotation de tous les locaux situés sur ces voies.
Afin de faciliter les recherches d'adresses, les livraisons, l'intervention des services de secours ou encore pour raccorder dans l'avenir les foyers à la fibre optique, la dénomination et la numérotation métrique des voies communales étaient devenues une nécessité.
La numérotation métrique permettra d'intercaler d'autres numéros sans modifier la numérotation existante et éviter de créer des numéros bis et ter..
Le plan d'adressage a été confié à la Poste et le travail de terrain a été réalisé en commission communale. Le nom des voies a été approuvé à l'unanimité, par délibération du conseil municipal.
La Communauté de Communes a réalisé l'appel d'offre pour l'achat des panneaux et plaques afin de mutualiser et créer une uniformité au sein du territoire. Le coût pour notre commune s'élève à 11 940 € (Achat de plaques et panneaux : 8 100 € - Pose : 3 840 €)
Les panneaux ont été installés sur notre commune par une entreprise privée. Les plaques avec les numéros ont quant à elles été offertes aux habitants et installées par leurs soins.

Pour les personnes qui le souhaitent, Il est toujours possible d'indiquer le nom du « lieu-dit » ou de la commune historique.

Amélie MARC

ENVIRONNEMENT

NATURA 2000, UN OUTIL POUR PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ SUR NOTRE TERRITOIRE

La commune de Navour-sur-Grosne fait partie du site Natura 2000 « Bocages, forêts et milieux humides du Bassin de la Grosne et du Clunisois ».

Mais qu'est-ce que Natura 2000 ?
Un site Natura 2000 est un territoire qui a été reconnu au niveau de l'Europe car abritant de nombreuses espèces faunistiques et floristiques dont certaines sont rares et menacées de disparition. Leurs milieux de vie, appelés « habitants naturels », font partie intégrante de nos paysages mais certains sont modifiés par des changements de pratiques et tendent à disparaître.

A l'échelle de l'Europe, cela constitue un véritable réseau couvrant plus de 18% de la surface de l'Union Européenne et 13% de la surface française.

Et sur notre territoire, quelles sont les espèces que l'on préserve ?
Parmi les nombreuses espèces recensées sur notre site Natura 2000, on retient la présence d'espèces emblématiques telles que le Sonneur à ventre jaune qui est un petit crapaud dont l'existence sur notre territoire est liée au maintien de points d'eau peu profonds. Plusieurs espèces de chauve-souris y trouvent aussi des habitats favorables pour se reproduire et chasser. Le réseau de haies, très important dans notre paysage joue pour elles un rôle essentiel car permet leurs déplacements et leur

alimentation. Des suivis scientifiques sont régulièrement menés sur le site pour suivre les populations et enrichir la connaissance du territoire.

Que pouvons-nous faire pour participer activement à cette démarche ?

Le programme Natura 2000 vise à maintenir ou restaurer dans un bon état de conservation les populations d'espèces et leurs habitats avec la particularité, contrairement à d'autres démarches environnementales plus réglementaires, d'intégrer toutes les activités socio-économiques qui façonnent le paysage dans chacun des projets. Chaque dossier est concerté et l'adhésion des acteurs ruraux est recherchée. Des mesures de gestion spécifiques sont ainsi mises en œuvre grâce aux contrats Natura 2000 basés sur le volontariat. Depuis déjà une dizaine d'années, les agriculteurs du territoire ont la possibilité de signer des contrats agricoles appelés Mesures Agro-Environnementales. Tout propriétaire privé peut aussi s'engager dans le dispositif et mobiliser des financements de l'Etat et de l'Europe pour des projets tels que la restauration des zones humides ou de mares, l'entretien du bocage, la mise en place de dispositifs favorables aux chauves-souris dans la rénovation du bâti, etc.

Si vous souhaitez avoir plus d'informations ou si vous souhaitez réfléchir à un projet en faveur de la biodiversité, n'hésitez pas à contacter un animateur Natura 2000 à **natura.grosne.clunisois@orange.fr ou au 03 85 59 13 18.**

POLLINISATION ET RÔLE DES ABEILLES : DE LA THÉORIE À LA PRATIQUE POUR LES CM1, CM2

La pollinisation :

Les élèves ont étudié avec Madame Chaintreuil la pollinisation qui est une étape entrant dans le processus de reproduction des plantes à fleurs : la fleur mâle produit le pollen qui sont de minuscules grains qui viendront féconder la fleur femelle.

Dans le monde 9/10ème des plantes à fleurs dépendent de l'intervention des insectes pour leur reproduction, et en particulier des abeilles.

En venant butiner, ces dernières vont se nourrir de nectar et de pollen.

Le pollen va ensuite rester accroché aux pattes de l'abeille, qui en passant de fleurs en fleurs va le disperser et ainsi permettre la fécondation de ces fleurs.

Après ce petit rappel vient donc la pratique :

Le 6 mai, après avoir enrichi le terrain du jardin de l'école avec du compost bien décomposé provenant des déchets végétaux de la cantine, les élèves ont semé toutes sortes de graines de fleurs mellifères en vue de faire une jachère fleurie.

La ruche, les abeilles, leur rôle :

Dans un deuxième temps le 22 juin les élèves ont découvert la ruche, son fonctionnement, et ils ont pu voir à travers une ruche vitrée ses occupants : des milliers d'abeilles.

En se rendant sur le terrain de la jachère fleurie, ils ont pu voir les abeilles en train de butiner et donc aussi de féconder les fleurs.

Les élèves ont compris que si nous voulons continuer à manger beaucoup de fruits et de légumes, il faut beaucoup d'abeilles et les protéger.

Donc il faut installer des ruches, planter beaucoup de fleurs, pour que les abeilles soient très nombreuses afin d'avoir beaucoup de fruits et légumes.

Roger MILLIAT

ANIM'ECOLE

L'association des parents d'élèves Anim'école s'est réunie au mois de septembre afin d'élire un nouveau bureau et organiser les rencontres de cette année 2021/2022.
L'année passée, l'association n'a pas pu entreprendre toutes les manifestations souhaitées notamment le marché de Noël, le Carnaval et la kermesse en raison de la situation sanitaire et les contraintes que cela nous imposait. Nous ne savons toujours pas si nos manifestations tant appréciées par les enfants du RPI pourront être de nouveau mise en œuvre.
Le voyage des CM a pu se faire en juin 2021 sur une journée (au lieu de deux habituellement).
C'est avec plaisir que les enfants ont visité le château de Brancion et celui de Cormatin. Les autres classes ont également pu faire des sorties (Terres des possibles sur Saint-Pierre-le-Vieux, les Crins de Saint-Cyr à Matour et le musée de Solutré).
L'association reste optimiste sur l'avenir. Notre plus grand souhait est de continuer à financer en totalité les sorties des enfants du RPI. Nous prenons en charge les trajets en bus et les entrées des activités. Nous comptons sur la participation de tous afin de pouvoir continuer à offrir de belles sorties à nos petits chérubins.
L'équipe d'Anim'école vous souhaite de belles fêtes de fin d'année.

Adresse : anim.ecole71520@gmail.com

Nouveau bureau :
Angélique CHARNAY, Présidente
Carole TALLANDIER, Trésorière
Valérie LEGRAND, Vice-Trésorière
Laure-Gabrielle SARRY, Secrétaire
Julie CHATRE, Vice-secrétaire

LES ENFANTS DE LA CROIX DE BRANDON ONT FETE HALLOWEEN

Le hameau de La Croix a vu ces dernières années sa population rajeunir. Il y a maintenant plusieurs familles avec des enfants entre 1 et 17 ans, soit un total de 12 enfants. De plus, occasionnellement les plus âgés du hameau, reçoivent leurs petits enfants pour les week-ends ou les vacances scolaires. Ce qui représente potentiellement une bonne petite bande.
Comme le veut la tradition quelques-uns de ces enfants, bien encadrés par les adultes, sont partis, à la nuit tombée ce 31 octobre, frapper aux portes réclamant des bonbons. Tous déguisés de manière effrayante, comme il se doit, ils ont fait une bonne récolte.
Puis, après cette petite pérégrination nocturne quelques habitants se sont retrouvés pour partager un moment de convivialité. C'est donc dans une ambiance chaleureuse que la page d'octobre a été tournée. Cette initiative était d'autant plus la bienvenue que le traditionnel repas des voisins n'a pas pu avoir lieu cet été. Une initiative à renouveler.

NAVOUR EN FETE

« Navour en Fête » est une association créée courant 2021 dans le but de réunir la population de Navour-sur-Grosne. Elle est constituée d'un bureau de six personnes :
Président : Alexandre CHANTIN
Vice-Président : Jean-Pierre LAFORET,
Secrétaires : Claire DELORME - Nelly BALVAY
Trésorières : Adeline BERRY et Ludovic DROIN.

L'association a déjà organisé un concours de pétanque en semi-nocturne le 17 septembre 2021, qui a réuni 66 doublettes.

Les prochaines manifestations se dérouleront à la salle des fêtes de Clermain et sont prévues le 22 janvier 2022 pour une soirée Pot-au-feu. Une autre date importante est prévue le 9 juillet 2022, soirée champêtre animée par un repas, concert et feu d'artifice.

LE COMITÉ DES FETES PARÉ POUR 2022

Après deux années sans manifestation, comme la plupart des associations, les membres du Comité des fêtes sont prêts pour animer de nouveau la commune autour de plusieurs manifestations festives et conviviales. Vous en trouverez le programme ci-après. Depuis quelques années les membres du Comité soucieux de proposer également des animations pour les plus jeunes ont mis en place des soirées jeux de société qui permettent de partager les jeux fétiches de chacun et d'en découvrir des nouveaux. Ces soirées rappellent les veillées d'antan, chaleureuses et familiales. Chacun apporte de quoi grignoter autour d'un verre, ce qui permet aussi de faire connaissance.
Le four à pain de Montagny-sur-Grosne reste un lieu fédérateur aussi bien pour le pique-nique espagnol ouvert à tous, que pour la fête de la Saint Fiacre.
Pour l'instant les bénévoles n'ont pas encore tout à fait défini la thématique des deux grandes fêtes annuelles, la Saint Jean et la Saint Fiacre. Avec la création de la commune nouvelle englobant maintenant les trois communes historiques de Brandon, Clermain et Montagny-sur-Grosne, ils comptent sur l'arrivée dans leurs rangs de nouveaux volontaires afin d'enrichir les idées déjà jetées sur le papier.
On compte sur vous. Contact : Jean Paul TIXIER
Mail : jean-paul.tixier@sfr.fr

CALENDRIER 2022

- 9 janvier : Randonnée des rois - circuits de 6 et 12km au départ de la salle des fêtes de Clermain - dégustation de la galette des rois à l'arrivée - départ entre 13h30 et 14h30 – participation 5€
- 18 février : Soirée jeux à partir de 19h - salle des fêtes de Brandon - collation partagée apportée par les participants
- 23 avril : Découverte des plantes sauvages comestibles - 9h salle des fêtes de Brandon – balade pour la cueillette, cuisine et dégustation en commun - participation libre entre 1€ et 5€
- 29 avril : Soirée jeux à partir de 19h salle des fêtes de Brandon - collation partagée apportée par les participants
- 15 mai : Pique-nique espagnol - 12h au four à pain de Montagny-sur-Grosne - mise en commun et dégustation des plats préparés par les participants. Cuisson possible dans le four à pain (rotis, pizzas, gratins ...). Fournée de pain proposée par le Comité.
- 18 juin : Fête de la Saint Jean à Brandon - en soirée
- 27 août : Fête de la Saint Fiacre à Montagny

ASSOCIATION 1000 ECLAIRS

L'association 1000 ECLAIRS souhaite renouveler son « Show » sur la commune de Brandon le 6 août 2022 avec animations pour les enfants, repas et concert.
Selon les conditions sanitaires en vigueur, une manifestation avec vente de plats cuisinés se tiendra dans chaque commune historique de Navour-sur-Grosne.
La première manifestation est prévue le 5 février 2022 à la salle des fêtes de Brandon avec vente de boudin.
L'association espère pouvoir aussi organiser deux « Thé dansant » à la salle des fêtes de Clermain.
Dans l'attente de vous rencontrer lors de prochains moments conviviaux, je vous souhaite tous mes vœux pour cette nouvelle année. Qu'elle soit remplie de joie et festivités.

1000 ECLAIRS
Sonorisation - Animation - Eclairage - Location
1000eclairs@gmail.com
Cyril PRUNOT- 0640880212
Les Jeans Martins-Montagny sur Grosne
71520 Navour sur Grosne

Amicale des chasseurs de Brandon et Montagny-sur-Grosne.

Amicale des chasseurs de Brandon et Montagny sur Grosne.
Chers habitants de Navour sur Grosne,
La saison qui vient de s'écouler restera marquée du signe du Covid mais la saison de chasse a pu se dérouler presque normalement. Nous avons en effet pu bénéficier de dérogations pour pouvoir chasser. Le tableau de cette année écoulée reste honorable puisque nous avons prélevé 10 chevreuils et autant de sangliers en 2020/2021. La population de chevreuil se maintient et celle des sangliers semble en très légère augmentation. Nous avons pu constater que la population de renards, est quant à elle en augmentation constante, la situation sanitaire ne nous ayant pas permis de prélever des nichées au printemps. Nous invitons d'ailleurs la population qui subit des dégâts sur les animaux d'ornements ou de poules pondeuses à se manifester afin que nous fassions remonter les informations auprès de nos instances dirigeantes.
En espérant que cette année 2022 soit meilleure avec ce covid.... !,Nous prévoyons notre vide grenier le jeudi de l'ascension 26 Mai et notre repas de chasse le samedi 25 Juin avec les propriétaires exploitants et les bénévoles.
Notre projet de local avance très très doucement, nous avons commencé à procéder au nettoyage des parties communes, et au terrassement grâce aux services de l'ami David, patron de Bourgogne Sud TP. Nous projetons d'engager des travaux plus conséquents au printemps, à l'issue de la saison de chasse, et comptons bien entendu sur l'aide de tous les chasseurs.
Nous remercions les bénévoles et les chasseurs qui viennent nous prêter mains fortes avec leur matériel, Marcel Denojean, Franck et Joris Thivent,Pierre Dufour et Bony.
L'ambiance reste bonne au sien de l'Amicale, l'effectif se maintient puisque nous sommes 24 chasseurs avec l'arrivée d'un nouveau chasseur venant de l'extérieur. Le contexte actuel devrait nous permettre de pouvoir refaire quelques casse-croutes à l'actuelle cabane, casse-croutes si chers à notre regretté Yves.
Les relations avec les habitants de la commune et les agriculteurs sont cordiales et amicales.
Nous avons malheureusement eu à regretter un acte délictueux envers notre amicale et notre loisir.
En effet, à l'occasion de la publication du bulletin de l'année dernière, la mairesse a retrouvé dans la boite à lettre de la mairie un bulletin dont la page concernant notre amicale a été taguée et recouverte de propos insultants et diffamatoires. Nous pouvons comprendre que tous ne cautionnent et n'apprécient pas notre activité pourtant reconnue d'utilité publique, mais ce n'est pas une raison pour avoir une telle attitude envers nous. Nous avons d'ailleurs averti la gendarmerie de cet acte.
Pour finir sur une note positive, la nouvelle saison commence sous de bons augures puisqu'à l'heure où ces pages sont écrites nous avons déjà pu prélever 4 chevreuils, autant de sangliers et pas loin d'une dizaine de renards.
La fin d'année approchant et nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année, de bons réveillons, pourquoi pas autour d'une pièce de gibier.

Amicalement en Saint Hubert.
Le secrétaire pour le président.

SOCIÉTÉ DE CHASSE DE CLERMAIN

Pour cette nouvelle année cynégétique, c'est avec grand plaisir que la société des chasseurs de Clermain a accueilli 3 nouveaux adhérents, ce qui amène le nombre à 22 chasseurs sur la commune.

Comme chaque année, des lâchers de petits gibiers tels que faisans et perdrix ont été effectués. Cet été, nous avons pu voir de nombreux lièvres mais depuis l'ouverture, ils se font plus rares.

En ce qui concerne la chasse aux gros gibiers, la saison 2020 -2021 a été plutôt bonne malgré les restrictions de chasse mise en place à cause du Covid 19.

La saison 2021-2022 a très bien débuté, avec une bonne affluence de sangliers, ce qui nous a permis d'en prélever cinq. Ces prélèvements précoces pour notre commune, vont permettre d'éviter des dégâts que peuvent effectuer ces animaux dans les cultures.

Comme vous avez pu le constater à cause de la pandémie, nos deux manifestations ont dû être annulées, nous espérons pouvoir les réorganiser, en commençant par le repas de chasse qui aura lieu le 5 mars 2022.

ACTIONS DE L'ASSOCIATION VILLAGES SOLIDAIRES ENTRE CHAROLAIS ET MACONNAIS

1. MOBILITE :

- Le Transolidaire

Villages solidaires propose un dispositif de transport de personnes par des bénévoles : les demandes sont essentiellement d'ordre médical ou pour faire des courses alimentaires.

La commune de Navour-sur-Grosne compte actuellement 4 chauffeurs bénévoles et 12 utilisateurs.

- Le Minibus solidaire

Un minibus est mis à disposition de Villages solidaires par la société Transdev dans le cadre d'une expérimentation en réponse à un besoin de mobilité sur le territoire de la Communauté de communes. Un trajet à destination de Cluny est organisé tous les samedis matins.Tous les 15 jours, ceci depuis le 11 décembre 2021, une nouvelle liaison est assurée entre Matour et Mâcon avec possibilité d'arrêt sur demande. A Mâcon, deux arrêts sont desservis : Gare-centre-ville et quartier de la Chanaye.

2. ATELIERS NUMERIQUES :

L'association organise dans chaque commune des ateliers d'initiation à l'informatique (utilisation de tablettes ou ordinateurs), au travers de conférences, de cafés informatiques ou d'ateliers de travail type « Wikipays » proposés par le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural). La commune de Navour-sur-Grosne a mis en ligne les recherches documentaires du groupe de travail : les articles proviennent des archives des trois municipalités et des anecdotes de certains habitants.

3. PARENTALITE :

La commission parentalité est composée :

- De professionnels et de partenaires de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et de la famille
- De membres de Villages Solidaires
- De parents

Les membres de la commission se réunissent environ 4 fois par an et réfléchissent ensemble aux différentes thématiques et problématiques liées à la famille : la naissance, l'enfance, l'adolescence, les écrans, les devoirs, la scolarité, les loisirs, le jeu, l'accès à la culture.... L'objectif de cette commission est de définir les orientations et les axes de travail en matière de parentalité sur notre territoire. Des activités d 'éveil, des manifestations festives ou sorties familiales sont proposées en soutien aux familles.

4. ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE

Cette action se déroule via un conventionnement avec la CAF dans le cadre d'un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS). Ce n'est pas seulement de l'aide aux devoirs, mais également une ouverture culturelle, une aide et un appui auprès de chaque enfant, un soutien auprès des parents pour donner et redonner confiance aux parents et aux enfants.

Actuellement, le CLAS se déroule sur 3 communes :

- Tramayes : 1 groupe de primaires et 1 groupe de collégiens
- Matour : 2 groupes de collégiens
- Dompierre-les-Ormes : 1 groupe de primaires

Environ 15 bénévoles sont investis hebdomadairement dans cet accompagnement. La coordination globale est assurée par Marie LAUDET (Salariée de Villages Solidaires).

5. FETE DES SOLIDARITES

Villages Solidaires organise chaque année une fête des solidarités sur chaque commune de la Communauté de communes. Cette année, la fête s'est déroulée le samedi 9 octobre à Pierreclos

La matinée est consacrée à une « table ronde » sur un thème donné : cette année, « L'intergénérationnel ».

Des animations, spectacles et musiques sont proposées l'après-midi ainsi qu'une « gratiféria ».

6. SENIORS

- Ateliers Bons Jours version numérique

La Mutualité française propose des ateliers « Bons Jours » en distanciel, gratuits, animés par un expert de la thématique.

Ateliers accessibles via une inscription préalable sur le site happy visio : **https://www;happyvisio.com**

Villages Solidaires propose de constituer un groupe de 5 personnes pour participer à ces ateliers en présentiel. Cette formule permettrait aux personnes qui ne sont pas à l'aise avec l'outil informatique de participer aux ateliers « Bons Jours » en étant accompagnées.

- Ateliers aidants

La Plate-forme de répit s'adresse aux aidants d'un proche en perte d'autonomie en raison de l'âge ou d'une maladie neuro-évolutive. (Alzheimer et maladies apparentées, maladie de Parkinson, sclérose en plaque...)

Depuis 2001, elle est ouverte aux aidants des personnes en situation de handicap quel que soit l'âge, pour :

- Faciliter l'accès aux propositions de répit : aide à la recherche de place en accueil de jour temporaire
- Proposer écoute et soutien aux aidants : entretiens psychologiques gratuits
- Favoriser la vie sociale du couple aidant-aidé : sorties conviviales et culturelles
- Des séances collectives : sophrologie, groupe d'échange, ateliers Bien être

- Réseau de bénévoles pour visites à domicile des personnes isolées et/ou fragilisées

Villages Solidaires souhaite développer les visites à domicile des personnes âgées ou isolées, souffrant d'un sentiment de solitude. L'association lance un appel aux personnes bénévoles, déjà impliquées ou susceptibles de s'impliquer dans cette action afin de leur proposer une formation de base (sur le plan psychologique, juridique et médical) afin de mener à bien leurs missions, sans mettre en danger ni eux-mêmes, ni les personnes visitées.

Association Villages Solidaires
entre Charolais et Mâconnais
Centre Social labellisé France Services
Tél : 06 77 30 29 81
Mail : contact@villagesolidaires.fr

REPAS DU CIAS

Le repas des aînés a eu lieu le dimanche 21 octobre 2021 à la salle des fêtes de Clermain : 38 personnes ont répondu à l'invitation de la municipalité. La journée s'est très bien passée dans une bonne ambiance en jeux et en chansons : les convives étaient très contents de se retrouver après une année sans festivités.

Un grand merci à Nathalie et Jean-Louis RAJOT, Philippe SAVARIS, et Arlette MILLIAT pour l'organisation de cette journée.

Beaucoup de nos aînés ont préféré le colis gourmand qui sera distribué au mois de décembre.

Nous pouvons comprendre leur crainte face à l'aggravation de la crise sanitaire.

Fabienne PRUNOT

TRAVAUX RCEA SUR LE TRONÇON BRANDON-CLERMAIN

La Déclaration d'Utilité Publique de la RCEA-RN79 branche sud, dont fait partie la section routière de ce projet date du 9 mai 1997. Dans sa commande du 27 février 2019, le Ministre chargé des transports, engage les travaux de la deuxième phase de mise à 2x2 voies de la RCEA, fixe et confirme les montants et les financements des travaux, et accélère le planning sur la période 2019-2023.

La mise à 2x2 voies entre les communes de La Chapelle-du-Mont-de-France, Navour-sur-Grosne et Sainte-Cécile, comprend l'élargissement de l'infrastructure existante, la reprise des bretelles d'accès sur un linéaire de plusieurs kilomètres, la mise aux normes environnementales de ce tronçon routier, en aménageant la collecte et la gestion des eaux de ruissellement.

La réalisation de ce projet permet de répondre aux attentes des usagers et des collectivités, plus particulièrement en matière de sécurisation et de limitation des nuisances sonores et visuelles.

L'infrastructure routière de ce projet traverse plusieurs cours d'eau de la Vallée de la Noue, de la Grosne, leurs ruisseaux affluents et les zones humides à proximité. Il est prévu, dans le cadre de l'aménagement, de limiter les impacts sur les cours d'eau, et les zones humides, de préserver et d'améliorer le fonctionnement hydraulique, hydrologique, biologique, de capter les eaux pluviales par la création de 6 bassins de rétention.

Les travaux prévus, compte tenu de leurs incidences sur les eaux de surface et/ou superficielles et sur les zones humides et les zones inondables actuelles nécessitent une procédure d'autorisation et une enquête publique au titre de la loi sur l'eau qui s'est déroulée du 10 mai au 10 juin 2021.

Le projet d'aménagement de la RCEA est situé au sein de la ZNIEF du bas Clunysois et de la Zone Spéciale de Conservation « Bocage, Forêts, et milieux humides » du bassin de la Grosne et du bas Clunysois, et traverse deux sites Natura 2000.

Les enjeux faunistiques et floristiques sont très forts suivant les espèces identifiées : on retiendra, par exemple, la Lindernie rampante, le crapaud sonneur à ventre jaune, le triton crêté, le Cuivré des marais, et l'Agrion de mercure.

En conséquence, de nombreuses précautions de préservation doivent être prises dans la définition du projet, sa réalisation, pendant la période de travaux et la période d'exploitation.

Les travaux de terrassement ont démarré le 20 octobre 2021 avec la fermeture de la RD 289 au niveau du pont de Montagny-sur-Grosne et la RD 121 entre le croisement de la Saule sur la commune de La Chapelle-du-Mont-de-France et l'échangeur de Montagny-sur-Grosne.

Sur la partie ouest, les travaux vont consister, en la recalibrage de la RD 121 pour permettre le transfert de la circulation de la RCEA et la création de chemins pour que les agriculteurs puissent accéder aux parcelles agricoles . Il a été aussi procédé à l'abattage des arbres et au débroussaillage des emprises de travaux pour la construction du futur échangeur sur la commune de Brandon.

La partie est, comprenant l'échangeur actuel de Clermain est prévue pour un démarrage des travaux au printemps 2022.

Fabienne PRUNOT

Sources : Procès-verbal de l'enquête publique au titre de la loi sur l'eau

Photographies : Dominique TARLET – Cyril PRUNOT

RUBRIQUE LEGISLATION

En vertu de l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le maire exerce la police municipale en vue d'assurer « le bon ordre, la sûreté et la salubrité publiques », notamment en ce qui concerne « la sûreté et la commodité du passage dans les rues, places et les voies publiques, ce qui comprend le nettoiement (....). La jurisprudence administrative a reconnu au maire la possibilité de prescrire par arrêté aux riverains de procéder au nettoiement du trottoir situé devant leur habitation. En vertu de ses pouvoirs de police, le maire apprécie, au cas par cas, en fonction des moyens dont dispose la commune, s'il est opportun de faire supporter le nettoiement des trottoirs par les riverains.
Il appartient également au maire de veiller à la tranquillité, à la salubrité et à la sécurité des campagnes.

Quelques règles de bonne conduite :

1. Entretien des trottoirs et des caniveaux :
« L'entretien des trottoirs et caniveaux incombe aux propriétaires ou locataires riverains de la voie publique. Chacun est tenu de balayer le trottoir et son caniveau dans toute sa largeur et sur toute la longueur de son habitation. S'il n'existe pas de trottoir, un espace de 1,20 m de largeur devra être entretenu au droit de la façade ou de la clôture des riverains.
Le désherbage doit être réalisé soit par arrachage ou binage ou tout autre moyen à l'exclusion des produits phytosanitaires interdits par la loi.
Les saletés et déchets collectés lors des opérations de nettoyage doivent être ramassés et traités avec les déchets verts, soit par compostage à domicile, soit par dépôt en déchetterie.
Les grilles placées sur les caniveaux devront également être maintenues en état de propreté de façon à garantir un écoulement aisé des eaux pluviales. Cela évitera les obstructions des canalisations et limitera les risques d'inondation en cas de très fortes pluies.
Dans le but d'embellir la commune, les habitants sont autorisés à fleurir ou végétaliser leur pied de mur. »

2. Neige et verglas
« Par temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige devant au droit de leurs maisons, sur les trottoirs, jusqu'au caniveau, en dégageant celui-ci autant que possible.
En cas de verglas, ils doivent jeter du sel, du sable, des cendres ou encore de la sciure de bois devant leurs habitations. »

3. Entretien des végétaux
« Taille des haies : Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.
Elagage : Les branches et racines s'avançant sur le domaine public doivent être coupées par le propriétaire ou locataire, au droit de la limite de propriété.

A défaut, ces opérations peuvent être effectuées d'office par la collectivité au frais du propriétaire, après mise en demeure restée sans effet. »

4. Brûlage des déchets verts :
« Les déchets verts sont constitués des végétaux (secs ou humides) de jardin ou de parcs. Il s'agit :
De l'herbe après la tonte de la pelouse
Des feuilles mortes
Des résidus d'élagage
Des résidus de taille de haies ou d'arbustes
Des résidus de débroussaillage
Des épluchures de fruits et légumes
La valorisation de ces déchets par compostage doit être privilégiée : sinon les déposer en déchetterie.
Il est interdit de les brûler à l'air libre : brûler des déchets verts, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques pour l'environnement et les êtres humains ».
Ces déchets peuvent être valorisés grâce au compostage ou doivent être acheminés en déchetterie.

5. Déchets :
« L'abandon d'objets encombrants ou de déchets sur l'espace public est interdit.
Les poubelles (Ordures ménagères, cartons, plastiques, verre,.....) doivent être déposées dans les conteneurs du SIRTOM ou emmenées en déchetterie».

6. Bruit :
« Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétés et intempestifs émanant de leur comportement, de leurs activités, des appareils tels que appareils ménagers, dispositifs de ventilation, appareils diffusant de la musique, machines qu'ils utilisent et travaux qu'ils effectuent.
Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, ... ne sont autorisés qu'aux horaires suivants » :

- Les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Sources :
Article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales
Arrêté préfectoral du 30 juillet 2001 portant réglementant des bruits de voisinage
Arrêté préfectoral du 5 janvier 2004 modifiant le règlement sanitaire départemental
Circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts

PRÉROGATIVES DU MAIRE EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LES ÉPAVES DE VÉHICULES

L'article 57 de la loi du 27 décembre 2019 a modifié les articles L541-21-3 et L541-21-4 du Code de l'environnement. Il renforce le pouvoir de police du maire à l'encontre des épaves de véhicules. Le cadre législatif et réglementaire comporte plusieurs dispositions permettant de réprimer l'abandon d'épaves de véhicules dans les espaces publics ou privés. L'article R 635-8 DU Code pénal sanctionne ainsi d'une amende de 1 500 € l'abandon d'une épave de véhicule en dehors des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente.
L'article L 541-21-3 DU Code de l'environnement autorise le maire à enjoindre le titulaire du certificat d'immatriculation de l'épave du véhicule stockée sur la voie ou le domaine public de le remettre en état de circuler dans des conditions normales de sécurité ou de le transférer à un centre de véhicules hors d'usage agréé, dans un délai qui ne peut être inférieur à 10 jours, sauf en cas d'urgence.
En cas d'inexécution des mesures prescrites à l'issue de ce délai, le maire diligente une expertise aux frais du propriétaire afin de déterminer si le véhicule est techniquement réparable. Dans le cas contraire, le maire procède à la mise en fourrière du véhicule.
Le maire qui ne dispose pas de d'un agent de police judiciaire est obligé de s'adresser à la Police ou à la Gendarmerie nationales. En effet, le maire peut demander la mise en fourrière en application de l'article L 325-1 du Code de la route. Mais son pouvoir, bien qu'il ait la qualité d'officier de police judiciaire (OPJ), consiste à « demander » la mise en fourrière, et non à la « prescrire », compétence attachée aux officiers de police judiciaire territorialement compétents (OPJTC) de la Police nationale ou de la Gendarmerie nationale.
L'article L541-21-4 prévoit des pouvoirs similaires d'injonction et d'exécution d'office applicables aux situations dans lesquelles l'épave est stockée sur une propriété privée et peut constituer une atteinte grave à l'environnement ou à la santé et à la salubrité publique.

RECENSEMENT CITOYEN

Tout jeune français de 16 ans doit se faire recenser à la mairie de la commune de son domicile.

La mairie lui délivrera une attestation de recensement, obligatoire pour s'inscrire, jusqu'à l'âge de 25 ans, aux examens (BEP, Baccalauréat, Permis de conduire...) ou concours administratifs.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).
Le recensement permet aussi à l'administration d'inscrire le jeune automatiquement sur les listes électorales à 18 ans.

Après le recensement citoyen et jusqu'à 25 ans, le jeune doit informer le Centre du Service National (CSN) de tout changement de situation :

- Changement de domicile
- Changement de situation familiale
- Changement de situation professionnelle

Pièces à fournir pour le recensement en mairie :

- Carte nationale d'identité ou passeport
- Livret de famille
- Justificatif de domicile

Les parents peuvent faire cette démarche en l'absence du jeune.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Pour demander à être inscrit sur la liste électorale d'une commune, il faut, soit avoir son domicile ou résider dans cette commune, soit être soumis aux impôts locaux de la commune, soit être le gérant d'une entreprise située dans cette commune.

Une résidence secondaire occupée uniquement pendant les vacances ou le week-end n'a pas le caractère de résidence.

Les demandes d'inscription sur les listes électorales peuvent être déposées, au choix :

- Par internet, en utilisant le téléservice proposé par le service-public.fr
- Par la mairie
- Par courrier en joignant le formulaire CERFA n° 12669*02 et les pièces exigées

Documents à fournir :

- Formulaire CERFA n° 12669*02
- Carte nationale d'identité ou passeport
- Justificatif d'attache dans la commune

Les demandes d'inscription sur les listes électorales peuvent être déposées en mairie toute l'année.

Dates des prochaines élections :
Elections présidentielles : le 10 et 24 avril 2022
Elections législatives : le 12 et 19 juin 2022

Le recensement de la population permet de connaître la population de la France, dans sa diversité et son évolution. Il fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques : répartition par sexe et âge, profession exercées, condition de logement, modes de transport, déplacement domicile-travail ou domicile-études...

Les résultats permettent :

- Aux administrations et collectivités locales d'adapter les équipements collectifs : crèches, établissements scolaires, équipements sportifs, commerces, hôpitaux...
- Aux professionnels publics et privés de mieux connaître le parc de logements
- Aux entreprises d'avoir des données précises pour mieux appréhender les marchés potentiels ou les disponibilités de main d'œuvre sur un secteur géographique donné.
- Aux associations, notamment celles qui oeuvrent dans le domaine sanitaire, social, éducatif ou culturel, de mieux agir selon les besoins de la population.

Depuis 2004, le recensement de la population repose sur une collecte d'information annuelle, concernant successivement tous les territoires communaux au cours d'une période de cinq ans.

Le prochain recensement de la commune de Navour-sur-Grosne se déroulera du 20 janvier au 19 février 2022.

Des agents recenseurs se présenteront chez vous pour vous remettre des questionnaires et une notice sur laquelle figurent les identifiants de connexion au site Le-recensement-et-moi.fr.

Les formulaires papier sont toujours possibles si vous ne pouvez pas répondre en ligne.

AGENTS RECENSEURS :

Marianne MAVIEL
Pour la commune de
Montagny-sur-Grosne

Brigitte CHAVERIAT
Pour la commune
de Brandon

Claire DELORME
Pour la commune
de Clermain

JOURNÉE NATIONALE DE COMMÉMORATION DE LA VICTOIRE ET DE LA PAIX HOMMAGE À TOUS LES « MORTS POUR LA FRANCE

Cette année, la municipalité de Navour-sur-Grosne a invité la population à assister à la journée de commémoration de la Victoire et de la Paix.

Une gerbe a été déposée aux Monuments aux Morts de Montagny-sur-Grosne et de Brandon, suivie de la cérémonie sur la commune de Clermain, avec la lecture du message de Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants.

La mission de porte-drapeau a été confiée à une étudiante de la Maison d'éducation de la légion d'honneur des Loges de Saint-Germain-en-Laye, Félicie VERHILLE de Brandon.

Deux jeunes sapeurs-pompiers sont venus rejoindre l'assemblée à Brandon et Clermain : Baptiste GRIFFON de Brandon et Lucien MOULINIER de Trivy.

Monument aux Morts de Brandon

Les Maisons d'éducation de la Légion d'honneur sont des établissements secondaires français créés en 1805 par Napoléon 1er, soucieux de combler un vide en matière d'éducation féminine et convaincu du rôle prépondérant que les femmes auront à jouer dans la société. Il définit lui-même le programme éducatif de ces établissements, voulant assurer aux filles des légionnaires civils et militaires « une existence digne et indépendante ».

C'est à l'origine une œuvre sociale destinée à prendre en charge l'éducation des jeunes filles pauvres, orphelines de guerre, dont les parents, grands-parents et arrières grands-parents ont mérité la Légion d'honneur.

Selon l'article R 122 du code de la Légion d'honneur : « L'éducation donnée dans les maisons d'éducation a pour but d'inspirer aux élèves l'amour de la patrie et de la liberté ainsi que le sens de leurs devoirs civiques et familiaux et de les préparer, par leur instruction et la formation de leur caractère, à s'assurer une existence digne et indépendante ».

Aujourd'hui, la Maison d'éducation des Loges accueille, en internat, 500 collégiennes » filles, petites filles et arrières petites-filles de décorés français et étrangers de la Légion d'honneur, de la Médaille militaire ainsi que de l'ordre national du Mérite ».

Monument aux Morts de Clermain

Le jeune sapeur-pompier (JSP) est un jeune bénévole qui montre de l'intérêt pour les services de secours et s'initie en compagnie de pompiers professionnels ou volontaires. Pour être JSP, il faut avoir entre 11 et 18 (l'âge peut varier selon les départements).

Les activités proposées sont les suivantes :

- Initiation aux techniques de lutte contre les incendies
- Formation aux gestes de premiers secours
- Pratique de différents sports
- Initiation à l'entretien des véhicules spécialisés
- Engagement citoyen

Les jeunes sapeurs-pompiers de l'association « Saint-Cyr-La-Mère-Boitier » se retrouvent tous les samedis, à Tramayes, au Centre de secours, soit le matin, soit l'après-midi avec les moniteurs venus des Centres de Tramayes, Matour, Dompierre-les-Ormes et Trivy afin de leur faire découvrir le futur métier de pompier.

Fabienne PRUNOT

	MAIRIE DE BRANDON	MAIRIE DE CLERMAIN secrétariat principal	AGENCE POSTALE
LUNDI		9h - 12h - 14h - 17h	9h - 12h
MARDI		9h - 12h - 14h - 17h	9h - 12h
MERCREDI			
JEUDI		9h - 12h - 14h - 17h	9h - 12h
VENDREDI	9h - 12h	14h - 17h	9h - 12h
SAMEDI			9h - 12h
COORDONNÉES	Tél : 03 85 50 46 57 mairie-brandon@wanadoo.fr	Tél : 03 85 50 43 21 mairie.navour@orange.fr	Tél : 03 85 50 98 81

Secrétaires : Madame Martine BELIN et Madame Emmanuelle BOURQUIN

BIBLIOTHÈQUE INTERCOMMUNALE DE LA NOUE (BRANDON) :

Fermée pour raison de travaux
Réouverture en juin 2022
Nelly DUVERNAY 06 20 05 37 34
Mari-Lou JURADO..... 07 85 55 06 43

ECOLES DU RPI DE LA NOUE

Ecoles de la Noue..... 03 85 50 43 07
Secrétariat SIVOS de la Noue 03 85 50 26 49

ASSOCIATION DU RESTAURANT SCOLAIRE DU RPI DE LA NOUE :

Présidente : Laëtitia SKUZINSKI 06 86 72 47 92

SERVICE ENFANCE JEUNESSE :

Mairie 71520 MATOUR..... 03 85 59 76 58

ADMR TRAMAYES-MATOUR :

Maison de santé, 8 rue de l'Hôpital,
71520 TRAMAYES..... 03 85 50 58 75

VILLAGES SOLIDAIRES ENTRE CHAROLAIS ET MÂCONNAIS :

Maison des associations 71520 MATOUR
E-mail : contact@villagesolidaires.fr
site : www.villagesolidaires.fr..... 06 77 30 29 81
Guichet unique mobilité 07 72 44 54 16

GÉNÉRATION MOUVEMENT : CLUB LA BELLE EPOQUE

Président : Georges RAY..... 06 09 55 06 44

MAISON DÉPARTEMENTALE DES SOLIDARITÉS :

Place du Marché 71250 CLUNY..... 03 85 59 03 18

MAISON PAROISSIALE :

Le Fourneau 71520 TRAMBLY..... 09 80 38 53 74

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAINT-CYR-MÈRE-BOITIER :

Mairie 71520 TRAMBLY
E-mail : contact@scmb71.cm
Site : www.smcb71.com 03 85 50 26 45

OFFICE DU TOURISME VERTS VALLONS DE SUD BOURGOGNE :

6 Place de l'Eglise 71520 MATOUR
E-mail : tourismevertsvallons@gmail.com
Site : www.tourisme-haut-clunisois.com 03 85 59 72 24

CABINET INFIRMIER

Le Bourg Brandon..... 03 85 50 40 60

GENDARMERIE :

Brigade de Dompierre-les-Ormes..... 03 85 50 21 25
Brigade de Cluny..... 05 85 59 06 32

Pour tous renseignements sur les services et activités des communes de la Communauté de communes Saint-Cyr-Mère-Boitier entre Charolais et Mâconnais, demandez LE TATOU en mairie de Navour-sur-Grosne.

Création | Impression | IM'POSE COM | 03 85 30 05 48